Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

06 Février 2019 – Anglet

Commande publique : comment préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage de matériaux recyclés

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

bil ta garbi

Définition concertée des achats « responsables » issue du

Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAAPD 2 –2015/2020) :

« Un achat public durable est un achat public :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;

- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;

- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;

- et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation ».

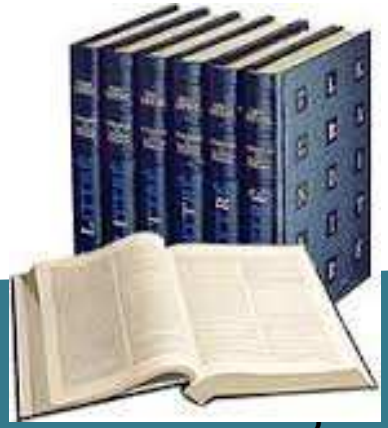

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

bil ta garbi

L’Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3 AR): votre réseau facilitateur en Nouvelle Aquitaine !

Quelques mots sur 3 AR, centre de ressources régional…

>> Thèmes: environnement, social, économique, éthique, sanitaire

>> Appui à la montée en compétences

- **Des formations (achats publics, santé environnementale, restauration collective, vers un module TP/Voirie), interventions CNFPT**
- **Des accompagnements: les « Appels à Manifestation d'Intérêt » (*restauration collective, achats socialement responsables, santé environnement, économie circulaire, TP/voirie…)***
- **Développement/Portage d'outils opérationnels, accès mutualisés (*cartable sain et durable, clausiers marchés publics*)**

>> Echanges de pratiques et mutualisations

- **Des évènements techniques régionaux**
- **Actions thématiques (Départements, TEPOS, Territoires ZDZG…)**

>> Centre de ressources

- **Une lettre d'information trimestrielle**
- **Un site Internet www.achatsresponsables-aquitaine.fr**
- **Un conseil minute personnalisé en direct !**
- **Connexions avec l'inter-réseau national « Commande Publique et Développement Durable » et les réseaux régionaux**

Coordination nationale

- Réseau Auvergne-Rhône-Alpes

  - Pilotage d'un projet européen « CONDEREFF » dédié à la gestion durable des déchets du BTP - **réduction, valorisation et gestion des déchets** - *Comment intégrer les obligations réglementaires dans les CCTP et définir un plan d'actions répondant aux objectifs du PRPGD*.*

- Réseau Grand Ouest

  - Groupe de Travail « voirie durable »

- Réseau RAN COPER (Normandie)

  - Groupe de Travail « externalités environnementales » (BTP en priorité)

**** PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS***

Actions techniques « AMI » en construction

« Commande publique et voirie durable » (sur 18 mois)

- **Actions réalisées :**

- Étude préalable (sondage – état des lieux – mobilisation de partenaires)
- Animation d'un atelier lors de la rencontre technique régionale RECITA à Angoulême (octobre 2018)
- Mise en place d'un comité de pilotage et 1ère réunion

- **Contenu : un parcours d'accompagnement infra et inter-structures auprès d'un groupe pilote de 8 structures :**
  - Cycle d'ateliers collectifs
  - Accompagnement individuel de 3 j
  - Une journée technique régionale

Partenaires techniques *acquis : ADEME, Région, Bx Métro, CD33, CERC, RECITA, FRTP, CEREMA …*

Actions et prochains RDV 2019

- Formation initiale « achats publics responsables » :
  - 2 sessions de 2 jours (1ère session en janvier puis juin ou sept.)
- Cycle de formations territorialisées :
  - 6 jours « prise en compte des enjeux de santé environnementale dans les marchés publics »
  - 2 sessions de formation « restauration collective »
- 4 matinales départementales
- Des ateliers techniques thématiques
  - Achats durables de voirie
- 2 journées techniques régionales
  - Santé environnement
  - Économie circulaire (à confirmer)
- 2 comités de pilotage technique

Un seul endroit pour retrouver toutes les informations à disposition

- Inscription pour lettre d'info trimestrielle
- Ressources techniques et juridiques issues des travaux passés (inscriptions adhérents)
- Veille et actualités
- Adhésions pour services complets

www.achatsresponsables-aquitaine.fr

Contacter l'équipe d'animation :

asso@achatsresponsables-aquitaine.fr

L’ Actualité forte de la Commande Publique

Rappel: la commande publique, un levier majeur en faveur du DD

- **200 Milliards €, soit 10% du PIB** (Ministère de l'économie) **national et 15%** (selon l'OCDE).
- **Plus de 132 000 acheteur.euse.s**

Les achats publics constituent un levier majeur en faveur du développement durable

- **Par leur capacité à faire évoluer les modes de production dans de très nombreux secteurs d'activité (fournitures, services, travaux)**
- **Par leur capacité à faire évoluer la demande : « Valeur d'exemplarité »**

Part relative à la commande publique en 2016

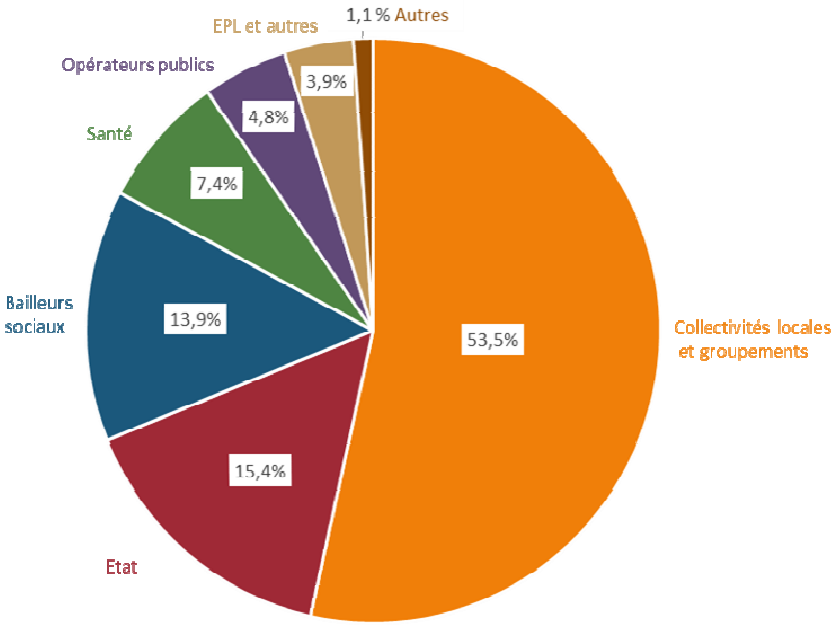

La loi TECV et l'économie circulaire (2015)

LES OBJECTIFS NATIONAUX DE LA LOI TECV *(AOÛT 2015)* ET LES SEPT PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

GESTION DES DÉCHETS

1 RECYCLAGE *(ART.70)*

-10 % de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010

65 % de valorisation matière

Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025

70 % de valorisation sous forme de matière des déchets du BTP en 2020

-50 % de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010

Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022

-50 % de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020

DEMANDE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

2 CONSOMMATION RESPONSABLE

-30 % de consommation de papier bureautique dans les administrations publiques d'ici 2020 *(art.79)*

40 % des papiers consommés par les administrations publiques fabriqués à partir de papiers recyclés d'ici 2020 *(art.79)*

70 % des matières et déchets des chantiers de construction ou d'entretien routiers dont l'État ou les collectivités sont maîtres d'ouvrage réemployés, recyclés, revalorisés *(art.79)*

Interdiction des sacs plastiques à partir de 2017 *(art.75)* et de la vaisselle jetable à partir de 2020 *(art.73)*

3 ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

Objectifs de réemploi, réparation, réutilisation dans les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) *(art.70)*

Lutte contre le gaspillage alimentaire *(art.70 et 102)*

Délit d'obsolescence programmée *(art.99)*

4 ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Aides et soutiens financiers *(art.70)*

OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

5 ÉCONOMIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Précision du cadre réglementaire pour la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR) *(art.70)*

6 APPROVISIONNEMENT DURABLE

Hiérarchie de l'utilisation des ressources *(art.70)*

7 ÉCO-CONCEPTION

-50 % de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020 *(art.70)*

Economie circulaire: publication de la feuille de route nationale (2018)

- Mieux produire : 7 mesures
- Mieux consommer : 9 mesures
- Mieux gérer nos déchets : 24 mesures
- Mobiliser tous les acteurs : 10 mesures

En savoir plus : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

Quid du rôle des acteurs publics ?

>> État et acteurs publics : être force d'entraînement via la commande publique

La commande publique au cœur de l'économie circulaire

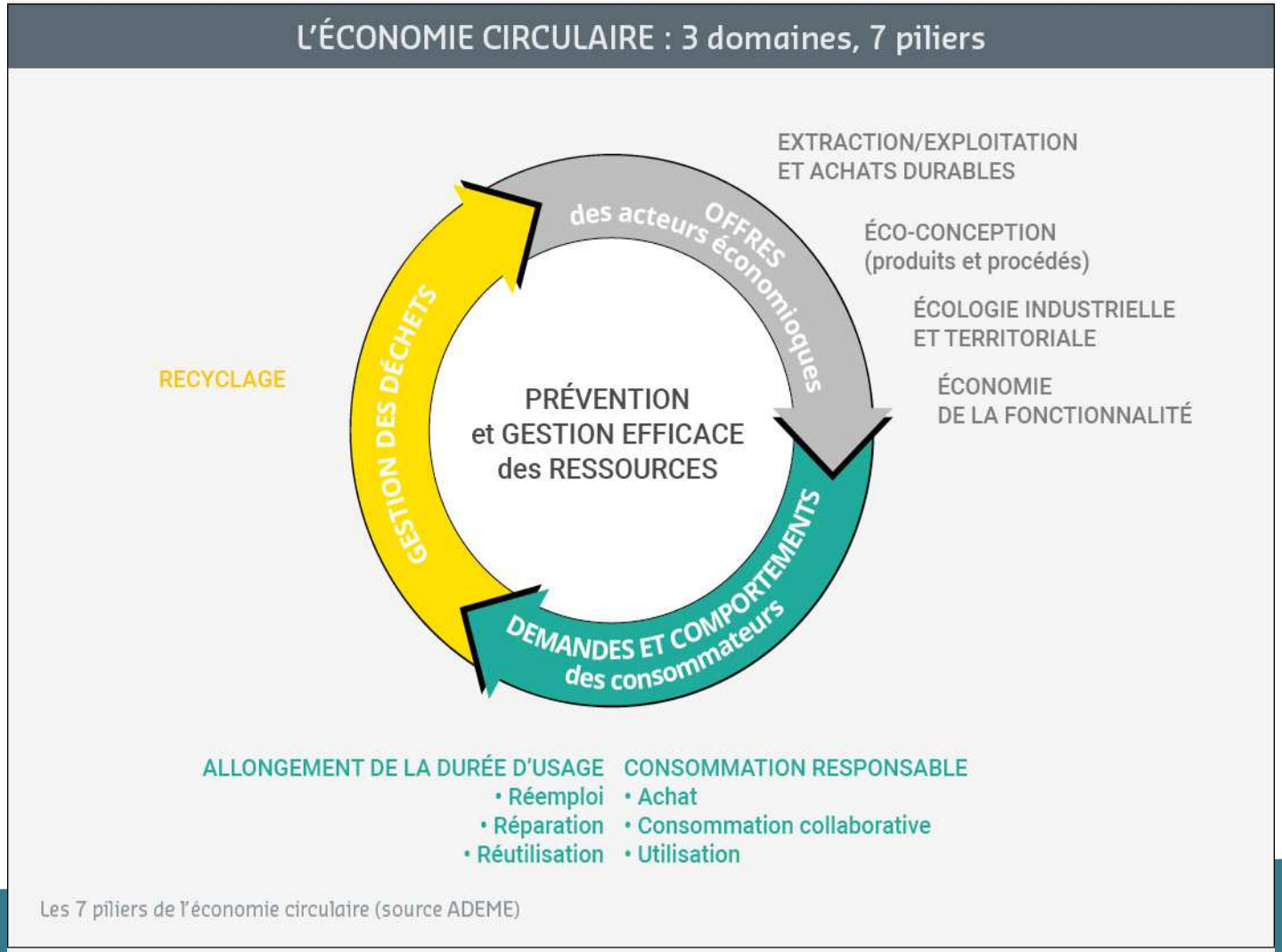

Un nouveau cadre juridique

>> Rappel: évolutions juridiques liées à la transposition des Directives 2014/24/UE et 2014/25/UE

Abrogation du « Code des Marchés Publics » par **l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics +** Décret d'application N° 2016 – 360 publié le 25 mars 2016

>> Objectifs principaux intégrés à ces textes:

- Soutien aux petites entreprises (accès à la commande publique)

- Simplification (allègement des textes)

- Utilisation stratégique de la commande publique dans l'esprit des Directives UE: renforcement des clauses sociales et environnementales

Un nouveau « Code de la Commande Publique »

Près de 30 textes constituent aujourd'hui le Code de la Commande Publique à paraître au 1er avril 2019, dont 2 nouveaux:

- Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

- Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Des procédures désormais communes à tous les donneurs d'ordres publics (collectivités, OPH, établissements médico-sociaux…)

De nouvelles logiques d'«achats publics» consolidées

A toutes les étapes de l'acte d'achat:

- Prise en compte des enjeux de Développement Durable lors de la « définition des besoins »
- Prise en compte du « coût » plutôt que du prix dans la recherche de l'offre la « mieux disante »
- Appréhension des achats de fournitures/services/travaux sous l'angle du « cycle de vie » (spécifications techniques, conditions d'exécution, critères d'attributions

Les principales correspondance suite au passage à venir au Code de la Commande Publique

Étape 1

Phase amont
(détermination besoin, analyse marché fournisseurs…)

Prise en compte du DD* (recyclage/réemploi) dans la définition des besoins – Art. L2111-1

Sourçage Fournisseurs – Art. R2111 – 1 et 2

Étape 2

Elaboration du cahier des charges

Allotissement (par corps de métiers) – Art. L2113-10 et 11

Spécifications techniques relatives à la nature des matériaux – Art. L2111-2 et R2111-4 à R2111-17

Étape 3

Sélection et contractualisation
(Candidatures, offres…)

Critères d'attribution (performances DD au regard du cycle de vie des matériaux et de leur mise en œuvre) – Art. R2152 - 7 à 10

Étape 4

Exécution du contrat

Conditions d'exécution (mise en œuvre et cycle de vie des matériaux) – Art. L2112-2

DD : Développement Durable
***** CP : Code de la Commande Publique Avril 2019 – 2 textes :***
*- Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique **(L)***
*- Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique **(R)***

Zoom: un allotissement précis correspondant aux savoir-faire des opérateurs en capacité de déployer des solutions innovantes

L'allotissement un levier pour : tester le marché, limiter les surcoûts pour les produits/services à fortes plus-values, relocaliser et encourager les réponses des acteurs de proximité, structurer des filières…

Dès la définition des besoins, à intégrer à votre stratégie d'achat pour la rédaction de la consultation

Construire des lots pertinents: suffisamment attractifs, adaptés aux acteurs que vous ciblez, adaptés à votre capacité de gestion

Ex: des allotissements techniques par corps de métiers pour lesquelles des solutions/acteurs existent (étanchéité, charpente…)

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

bil ta garbi

Commande publique : comment préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage de matériaux recyclés dans les bâtiments ?

Développement d'un outil pour faciliter vos démarches

Le 1er « clausier commande publique » autour de ce sujet !

Développement dans le cadre de l'opération OPreValBTP, coordonnée par l'équipe BIL TA GARBI

Partenaires techniques

Avec le soutien de l'ADEME

Eléments juridiques approuvés/testés par plusieurs donneurs d'ordres publics

Développement d'un outil pour faciliter vos démarches

2 éléments complémentaires

>> 1 fascicule « ***Préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage de Matériaux recyclés et au réemploi dans le Bâtiment*** »

>> Un clausier « Matériaux recyclés et de réemploi »

Ces 2 outils vous seront communiqués à l'issue de cette rencontre
Diffusion élargie dès le mois de Mars, en téléchargement libre sur les sites de 3 AR et NOBATEK

Développement d'un outil pour faciliter vos démarches

1 POURQUOI S'INTÉRESSER AU MATÉRIAUX RECYCLÉS / DE RÉEMPLOI ?

2 DE QUOI PARLE-T-ON ?

3 QUELLES PRISES EN COMPTE POSSIBLES DANS LES MARCHÉS PUBLICS ? QUELLES CLAUSES POUR QUELS MARCHÉS ?

- **1** Les marchés dits de « maîtrise d'œuvre » (architectes, coordonnateurs)
- **2** En amont, d'autres marchés envisageables : « travaux de mise à nu, de démolition et de préparation du site »
- **3** Les marchés de travaux concernant l'ouvrage lui-même (construction/rénovation)

4 LES FILIÈRES EN CAPACITÉ DE RÉPONDRE À VOS BESOINS

5 LE FASCICULE ET LE CLAUSIER « MATÉRIAUX RECYCLÉS ET DE RÉEMPLOI », DEUX OUTILS COMPLÉMENTAIRES

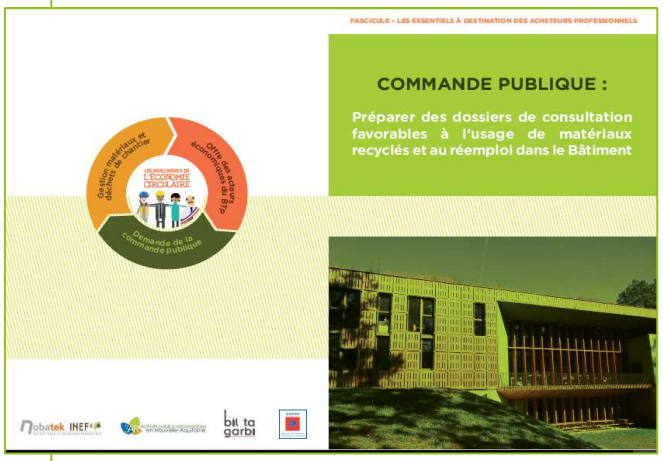

Développement d'un outil pour faciliter vos démarches

Zoom sur le clausier !

>> Un clausier « Matériaux recyclés et de réemploi »

- rédigé en conformité avec le cadre juridique de la commande publique

- une exhaustivité technique exploitable dans le cadre de contrats relevant du droit « privé »

>> Organisation

- Environ 200 propositions pré-rédigées au regard des principaux leviers juridiques : spécifications techniques, conditions d'exécution, critères d'attribution, variantes

- Extrait communiqué en annexe Excel

Développement d'un outil pour faciliter vos démarches

Zoom sur le clausier !

>> Quelques warning à garder en tête!!

- Un contexte d'achat = une stratégie de rédaction

- Objectiver vos choix avec une approche ACV ! Seule une approche embrassant le "cycle de vie" des matériaux permettra de faire des choix techniquement justifiés et donc, juridiquement sécurisés.

>> Dans certains cas, des solutions à base de matériaux neufs ou biosourcés présenteront des bilans environnementaux plus positifs que ceux concernant des matériaux issus du recyclage, si l'on considère le cycle de vie dans son ensemble

Développement d'un outil pour faciliter vos démarches

Zoom sur le clausier !

>> Quelques warning à garder en tête!!

- ***Indépendamment de la nature des matériaux, les normes techniques relatives à chaque solutions devront prévaloir ! Les soumissionnaires aux marchés/contrats devront être en capacité d'apporter les justificatifs techniques adéquats.***
- **A ne pas déconnecter du travail sourçage/parengonnage donc pour valider l'efficacité technico-économique**

Zoom sur le clausier

Extraits issus du clausier « Matériaux recyclés et de réemploi »

A garder en tête !

- **Eviter d'intégrer de nouvelles exigences dans l'urgence !** Préparer vos DCE en vous appuyant sur le sourçage/benchmark/les réseaux et experts
- **Intégrez vos exigences dans les consultations/lots sans risques**, pour lesquels une offre consolidée (technique/prix) existe
- **Recourir systématiquement à l'allotissement** et ajustez la composition des lots aux savoir-faire/innovations identifiés
- Rédigez vos cahiers des clauses techniques **en cohérence avec les pratiques et innovations des entreprises que vous avez identifiées comme pertinentes**.
- Ne pas donner une place prédominante au critère « prix »
- Utilisez un **système d'attribution multi-critères de conformes aux principes de la commande publique**
- **Clauses, critères d'attribution, variantes… Le choix pour interroger les fournisseurs et s'appuyer sur leur expertise**

Merci !

Nous contacter :

asso@achatsresponsables-aquitaine.fr

Frédéric BAZILLE

3 AR

06.47.56.98.64

frederic.bazille@apesa.fr

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

bil ta garbi

Les « variantes environnementales » du Département de la Gironde *(expériences partagées par Nicolas PEZAS - Directeur des Infrastructures)*

Un département qui préserve ses ressources naturelles

Depuis 2008 :1 375 000 m2 de retraitement de chaussée à froid en place à l'émulsion de bitume (300 000 tonnes épargnées)

Car, la Gironde importe 30% des granulats naturels dont elle a besoin

9700 teqCO2
Évitées

2 M€
d'économies

Gironde
LE DEPARTEMENT
gironde.fr

Un département qui encourage dans sa commande publique l'innovation et les « Circuits Courts »

Réalisation à l'été 2018 dans le cadre du CIRR 2017 d'un chantier de Recyclage à froid avec un liant 100 % végétal provenant de produits issus de la sylviculture locale

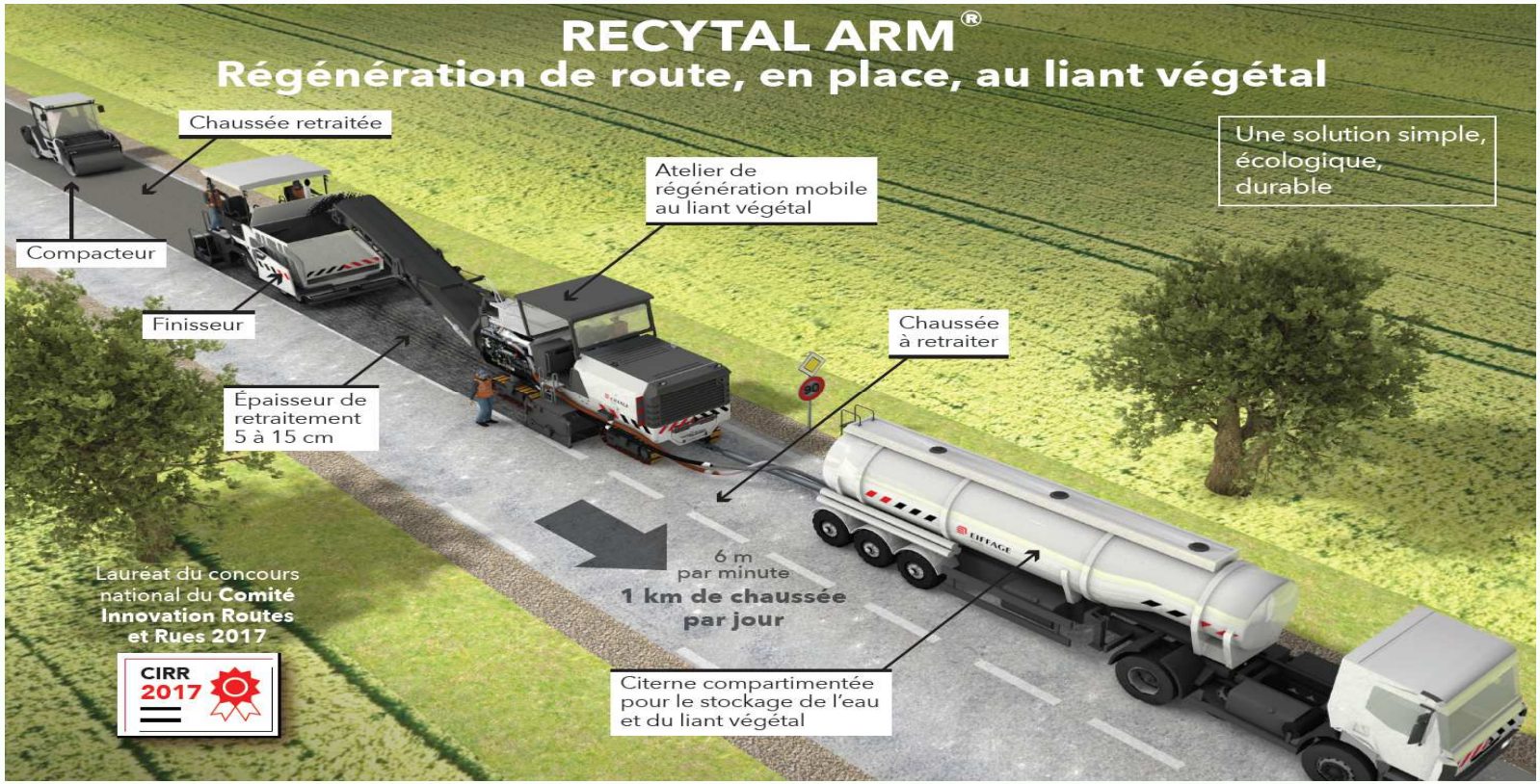

Gironde
LE DEPARTEMENT
gironde.fr

Mais aussi…

Les facteurs clés qui ne changent pas pour déployer une commande publique durable

- **La programmation de vos marchés** vous donnant de la visibilité pour construire une stratégie et sortir de l'urgence

- **La définition des priorités :** en fonction des moyens et objectifs propres de la structure (liés à ses compétences) , et à décliner par familles d'achats dans un second temps (sur la base d'une « cartographie »)

- **L'adoption d'une approche fonctionnelle** dans la définition / Re-définition de vos besoins (jusqu'à la remise en cause de l'achat…),

Les facteurs clés qui ne changent pas pour déployer une commande publique durable

- **La coordination** entre services prescripteurs et responsables des achats, personnes en charge du DD pour la préparation des consultations

- **La rationalisation en interne (entre sites)/externe (groupements de commandes)** pour réduire l'impact environnemental et dégager des marges de manœuvre financières

- **Le déploiement progressif**: familles d'achats les plus mûres/ DD, marchés arrivant à échéance, achats les plus importants au regard de la stratégie de la structure) pour encourager l'adhésion des acteurs

Les facteurs clés qui ne changent pas pour déployer une commande publique durable

- **Le partage de pratiques et l'échange d'expérience** en réseau avec vos pair(e)s, pour gagner du temps et vous appuyer sur les ressources disponibles (outils, guides, rencontres…) !